



© J.-F. Saltes

Préserver les objets d'art...

Fort d'un patrimoine éblouissant, le Conseil général a investi 50 000 € dans la protection des objets d'art des communes du territoire.

Calices, chasubles, couronnes, crucifix, retables et statues... Depuis la loi de séparation des églises et de l'État de 1905, ces objets d'art, parmi d'autres, sont devenues la propriété des communes. Un patrimoine, essentiellement religieux ou non, inestimable mais parfois « encombrant » quand il s'agit de le restaurer ou de l'entretenir. C'est pourquoi le Conseil général et l'État ont décidé de concert de venir en aide aux municipalités. L'opération a débuté au mois de mars dernier et doit s'achever en octobre. Elle vise à intervenir pour protéger le patrimoine textile, bois, et bois doré et polychrome de vingt communes, sélectionnées en fonction de l'urgence liée à l'état de détérioration des objets. « J'ai été embauchée en 2000 au Conseil général afin de réaliser l'inventaire de tous ces objets d'art, indique Isabelle Darnas, directrice du service Enseignement, sport et culture du Conseil général et conservatrice en chef du patrimoine. Ça n'a pas été évident, le dernier inventaire datait de 1906. Au fil du temps, je me suis rendu compte de l'état de détérioration d'objets considérés parfois comme secondaires mais qui ont une valeur patrimoniale

importante. Il est important d'aider les communes à transmettre cet héritage. »

2 000 OBJETS RESTAURÉS

Financée à part égale par le Conseil général et l'État, l'opération coûte 100 000 € pour la préservation de plus de 2 000 objets. Deux équipes de restaurateurs sont à pied d'œuvre. Sur le terrain, Cécile Vanlierde, assistante de conservation de la conservation départementale du patrimoine, membre du service départemental fait le lien avec les communes et veille au bon déroulement du projet.

« Il s'agit de conservation préventive et non de restauration à proprement parler, explique Isabelle Darnas. L'objectif est d'arrêter les dégradations sur ces objets, avant une éventuelle restauration. Ce patrimoine est souvent caché ou en dépôt ailleurs. Cela n'enlève rien à l'absolue nécessité de l'opération menée. » Lors des journées du patrimoine, Isabelle Darnas donnera à l'Hôtel du Département à Mende une conférence sur le thème du patrimoine caché où elle exposera notamment le travail réalisé lors de cette opération de sauvegarde. « Ce patrimoine a une grande valeur, conclut-elle. Il faut que nous en ayons tous conscience pour mieux le préserver. » ■

UNE OPÉRATION À RECONDUIRE ?

L'État et le Conseil général sont favorables à une reconduction du dispositif en 2013. Pour la prochaine opération, les situations les plus dramatiques connues ayant été traitées, le volontariat des communes pour la sauvegarde de leur patrimoine mobilier sera privilégié. Les communes intéressées peuvent s'adresser à la conservation départementale du patrimoine par courriel, courrier ou téléphone (04 66 94 01 01).



VIDÉO

Découvrez la vidéo sur le site Internet du Conseil général www.lozere.fr